
Comment fonctionne la grille AGGIR ?

Mis à jour le 06/07/2022



Sommaire

Qu'est-ce que la grille AGGIR ?

Comment la grille AGGIR est-elle conçue ?

Les 10 variables discriminantes

Les 7 variables illustratives

Le classement dans un GIR

La grille AGGIR est utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie d'une personne. À l'issue de l'évaluation, la personne se voit attribuer un GIR. En fonction de ce GIR, elle peut ou non bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Qu'est-ce que la grille AGGIR ?

[\[Retour au sommaire\]](#)

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologique et Groupe Iso Ressources) est utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie d'une personne : son [GIR](#) (Groupe iso ressources).

Elle est utilisée par [l'équipe médico-sociale APA](#) du département dans le cadre d'une demande d'APA à domicile mais aussi par les évaluateurs des caisses de retraite dans le cadre d'une demande d'aide pour bien vieillir ou par [le médecin coordonnateur en EHPAD](#).

La grille AGGIR permet de déterminer le GIR d'une personne et de savoir ainsi si elle est éligible à [l'APA](#).

La grille AGGIR est intégrée à un référentiel d'évaluation qui permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée par l'équipe médico-sociale APA.

Comment la grille AGGIR est-elle conçue ?

[\[Retour au sommaire\]](#)

La grille AGGIR est composée de 17 rubriques, appelées variables :

- **10 variables relatives à la perte d'autonomie physique et psychique, dites discriminantes**, car seules ces 10 variables sont utilisées pour le calcul du GIR.
- **7 autres variables, dites illustratives**, car elles n'entrent pas dans le calcul du GIR. Elles apportent des informations utiles à l'élaboration du plan d'aide dans le cadre de [l'APA à domicile](#).

Chacune de ces 17 rubriques est cotée A, B ou C :

- A correspond à des actes accomplis seul spontanément, totalement, habituellement et correctement ;
- B correspond à des actes accomplis seul qui ne sont pas spontanément effectués, et/ou qui sont partiellement effectués et/ou qui ne sont pas habituellement effectués et/ou qui ne sont pas correctement effectués ;
- C correspond à des actes qui ne sont pas accomplis seul.

Les 10 variables discriminantes

cohérence : communiquer, converser et/ou se comporter de façon sensée ;

orientation : se repérer dans le temps, les lieux, les moments de la journée ;

toilette : se laver ;

habillement : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;

alimentation : manger les aliments préparés ;

élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;

transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;

déplacements à l'intérieur du domicile ou de l'établissement (mobilité spontanée, y compris avec un appareillage) ;

déplacements à l'extérieur : se déplacer à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport) ;

communication à distance : utiliser les moyens de communication comme le téléphone, une alarme...).

Les 7 variables illustratives

gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;

cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;

ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;

transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;

achats : acquisition directe ou par correspondance ;

suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;

activités de temps libre : pratiquer des activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Le degré de perte d'autonomie est déterminé par le professionnel qui réalise la visite au domicile. Il peut également s'appuyer sur le certificat médical, facultatif, si celui-ci est transmis par le demandeur.

Le classement dans un GIR

Les 6 GIR prévus par la grille AGGIR peuvent être décrits de la manière suivante :

Le GIR 1 correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

Le GIR 2 regroupe deux catégories majeures de personnes âgées :

- celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante,
- celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.

Le GIR 3 correspond, pour l'essentiel, aux personnes âgées ayant conservé tout ou partie de leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

Le GIR 4 comprend deux catégories de personnes âgées :

- celles n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement. Une grande majorité d'entre elles s'alimentent seules.
- celles n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

Le GIR 5 comprend des personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques (préparation des repas, ménage...);

Le GIR 6 se compose des personnes autonomes pour tous les actes discriminants de la vie courante. Elles peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle pour les activités domestiques

Les personnes en GIR 1, 2, 3, 4 sont éligibles à [l'APA à domicile](#) ou à [l'APA en établissement](#).

Les personnes en GIR 5 et 6 ne sont pas éligibles à l'APA. Elles peuvent solliciter une [aide-ménagère](#) ou [une aide de leur caisse de retraite](#).

Liens utiles

[L'annexe 2-1 du code de l'action sociale et des familles relatif à la grille nationale AGGIR et son guide de remplissage](#)